Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

http://www.archive.org/details/recitveritablede01pari

RECIT VERITABLE DE LA DEFFAITE DES TROVPPES DE MONSIEVR le Prince de Tingry,

Par Monſieur de Praſlain, Lieutenant de Monſieur le Mareſchal de Bois-Daulphin en l'armée de ſa Majeſté.

Où ſont deſnommez tous les Capitaines, tant d'vne part que d'autre.

Enſemble la lettre enuoyée par Monſieur le Mareſchal de Bois-Dauphin, à Monſieur de Liancourt, Gouuerneur de Paris.



A PARIS,
Par IEAN BOVRRIQVANT, au mont S. Hilaire, pres le puits Certain, au Lys fleuriſſant.

M. DC. XV.

Auec Permiſſion.

ACC 84-546 (76)

RECIT VERITABLE DE *la deffaicte des trouppes de Monsieur le Prince de Tingry.*



N toutes ſortes d'affaires & principalement aux militaires, il faut que la maturité des Conſeils ſoit celle qui deſtrempe les courages des Chefs, ne leur eſtant ſuffiſant d'eſtre ſuiuis de ſoldats hardis & courageux; mais neceſſaire outre cela, qu'ils le ſoient de gens qui par la maturité de leur aage & leur conſeil ſçachent auec prudence gouuerner & regir, & qui auec vne diſcretion ſelon l'opportunité du temps, ſçachent diſpoſer, ordonner & preuoir les effects qui autant bien que mal peuuent aduenir, attendu qu'il ſe voit par experience que les armées ne valēt rien ſans conſeil.

Si Monſieur le Prince de Condé eut obſerué ceſte maxime, il n'auroit apris la perte qu'il fit le Mecredy 21. Octobre de la preſente année, entre cinq & ſix heures du ſoir, de ſon aduant-garde commiſe à Monſieur le Prince de Tingry, qui y auoit ſa compagnie de gens-d'armes, commandée en ſon abſence par le ſieur du Hamel guidon : En laquelle aduant-garde eſtoiẽt auſſi deux compagnies de cheuaux legers cõmandée par les ſieurs de Villars & de la Baue : deux compagnies de Carabins cõduite par le Capitaine l'Epine-Borgne : la compagnie des gardes dudict Prince de Tingry, commandée par le ſieur de Michery.

Pour Mr le Prince de Tyngry il s'eſtoit départy deſdites trouppes à neuf heures du matin, accompagné de Monſieur de Beaujeu ſon Lieutenant, & du ſieur de Guionuille, pour aller trouuer Mõſieur le Prince qui eſtoit à Ioigny, diſtant d'vne lieuë & demie d'où ladite aduant-garde a eſté deffaicte.

Or ainſi que les ieunes guerriers ac-

quierent reputation, se hazardans courageusement & indiscretement : par le contraire les vieux qui l'ont desia acquise la conseruent & l'augmentent, se bien tenans sur leurs gardes, & allans tousiours retenuëment en besoigne, mesmement où il s'agist des affaires de tout vn Estat.

C'est ce qui fit que Mr le Mareschal de Bois-Dauphin, duquel le conseil, le courage & l'experience és choses de la guerre sont notoires à vn chacun, estãt party de S. Iulien du Sault, eut aduis que Monsieur le Prince auoit passé à guay la riuiere d'Yonne & estoit à Ioigny, & que son aduant-garde commandée (comme il a esté dit) estoit au bourg de Chaulay, ne se resolut point precipitémeent de l'aller attaquer en allant au deuant de son armée, mais enuoya Monsieur de Praslin son Lieutenant auec les trois Regiments de messieurs de Riche-lieu, Vuabecourt, & Rambures, & la compagnie de cheuaux legers du Roy, commandée par monsieur de Contenan, & vne partie

de celles de meſſieurs de Victry, Monglas, Zamet, Buſſi, le Cõte de la Mark, le Marquis de Sablé, Marolles, & le Marquis de Nangis, auec la compagnie de gensd'armes de monſieur le Prince de Ioinuille, & celle de Carabins de monſieur de Gyé, pour apprendre & recognoiſtre ce qui pourroit y auoir dans ledit bourg de Chaulay.

Ces braues & vaillants Capitaines auoient trop de courage pour refuſer telle occaſion de ſe faire paroiſtre & leurs affections au bien de l'Eſtat, & au ſeruice de leur Roy: C'eſt pourquoy en meſme inſtant ils monterent à cheual, & recogneurent qu'audit Chaulay y auoit quantité de genſd'armes: Ce qu'ils rapporterent audit ſieur Mareſchal, qui auſſi toſt commanda qu'ils fuſſent inueſtis.

La diligence eſt le nerf des actions humaines, elle ne peut eſtre qu'és moyens preparez, non eſloignez & diuiſez: Auſſi n'en eſtoient ignorans tous ces vaillans Capitaines: c'eſt pourquoy ils apporterent telle diligence qu'ils in-

ueſtirent l'aduant-garde dudit ſieur Prince de Condé, & la firent ſommer par vn trõpette de ſe rendre, ce qu'ils ne voulurent faire, & reſpondirent qu'ils eſtoient trois cens Gentils-hommes, & que pluſtoſt ils mouroient que de ſe rendre : & auſſi que dans demie heure ils eſperoient auoir du ſecours de Monſieur le Prince. L'on fit aſſçauoir ceſte reſolution à Monſieur le Mareſchal, qui eſtoit demeuré auec le canon, le reſte de l'Infanterie, les Suiſſes, les compagnies de la Royne & de Monſieur de la Chaſtre à deux cens pas dudit Chaulay.

Auſſi toſt ledit ſieur Mareſchal commanda qu'en toute diligence deux baſtardes y fuſſent conduites & ſuiuies de toute l'artillerie : ce qui fuſt executé.

Si ce braue Capitaine Monſieur de Praſlain, hardy cõme vn autre Braſidas, appuyé de l'authorité de ſon Roy, marchoit allegrement en ce conflict d'honneur, les autres Capitaines l'ayants en teſte n'y alloient auſſi froidement : de façon qu'en les voyant aller, il n'y auoit ſubject de doubter qu'il n'enfon-

çassent tout, & n'esbrechassent les resolutions de leurs ennemis.

On le vit auec tous les autres Capitaincs sus-desnommez, se resoul-dre de rendre tous les effects que l'on pouuoit esperer de grãds courages tels que les leurs.

Et ayant ioinct ladicte aduangarde sur les six heures du soir, le sieur de Praslain voulut luy faire sçauoir son arriuée, la saluant de quatre coups de Canons.

Presque tous ces gens là auoient déja le ventre à la table, & le cœur à piller le bon homme, ne songeant rien moins qu'à telles visites, ny a tels hommes de chambres pour leur apporter le vin de couche & leurs besongnes de nuict: de sorte qu'aussi tost ils perdirẽt tout courage, & firẽt faire vne chamade par vne trompette, & en mesme temps se rendirent, à condition de sortir la vie sauue, auec le baston blanc, faisans sermẽt de ne porter iamais les armes contre le seruice du Roy: Ce qui leur fut accordé par le sieur de praslin, la presence du-

quel ne leur fut vn foible canon pour ſe rendre. Pour tous les chefs il fut arreſté qu'ils demeureroient priſonniers de guerre. Voila toute la reſiſtance & reſolution de ces gẽs-d'armes, qui bien diſſemblables de Granius Petronius, lequel Scipion ayant prins en Afrique dans vn des Nauires de Ceſar, & ayant fait mettre en pieces tous les ſoldats qui y eſtoient, & luy voulant donner la vie, reſpondit que les ſoldats de Ceſar n'auoient pas accouſtumé de receuoir la vie en don, mais de la donner aux autres: & en diſant cela ſe paſſa l'eſpée au trauers du corps, & ſe tua luy-meſme. Ceux cy, diſ-ie, bien diſſemblables à ce Petronius, n'attẽdirent qu'on leur donnaſt la vie, mais la demanderent ſans coup ferir. Ils meritoient de ſubir la peine des poltrons, portée par la loy de Charondas: laquelle peine eſtoit qu'ils demeuroient trois iours en place publique en habit de femme.

Tout le butin de ladite auant garde fut donné aux ſoldats, & ſe mõte à plus de cent mil eſcus: le Prince de Tingry

tout seul y a faict perte de plus de cinquante mil escus. Il luy fut pris de sa despense ordinaire quatre mil escus, douze mil escus pour le payement de ses gens de guerre, vingt pieces de grãds cheuaux estimez vingt mil escus, & pour dix-huict mil escus de pierreries.

Demie heure apres que la retraicte fut faicte, parut auec trois gros de Caualerie ce Magnanime prince Henry de Lorraine Duc de Mayenne, qui ayant aprins ceste grand' perte, tournãt les yeux vers le Ciel, mouroit de regrets de ce qu'il ne s'estoit trouué pour monstrer qu'il ne degeneroit de ceux de sa maison, qui ont en tant de lieux heureusement tesmoigné leur grand courage.

Nonobstant tout cela, voyant que la partie estoit mal faicte de son costé, pour n'encourir le nom de temeraire, & pour ne perdre beaucoup de bons soldats qu'il auoit, fust contrainct de faire marquer ceste chasse, & remettre la partie à vne autre fois, & ainsi retourna sur ses pas.

Ceſte desfortune arriuée du commencement à l'armée aduerſe de celle de ſa Maieſté, fait eſperer à tous les bōs & fidels François que par la bonne conduitte de Monſieur le Mareſchal de Bois-Daulphin, & des vaillans Capitaines qui ſecondent ſes deſſeins, les affaires du Roy auront vne bonne fin : auſſi les Romains s'obligeoient à la perfection des leurs dans le cours de l'année, par les trames qu'ils en ourdiſſoient le premier iour de l'An.

FIN.





LETTRE ENVOYÉE par Monsieur le Mareschal de Bois-Dauphin, à Monsieur de Liancourt Gouuerneur de Paris.

MONSIEVR le Mareſchal ayant eu aduis que Mõſieur le Prince auoit paſſé à guay la Riuiere d'Yonne, ſe reſolut d'aller au deuant: il eut aduis que l'aduangarde commãdée par Monſieur le Prince de Tyngry, compoſée de ſa cõpagnie de Gens-d'armes, de deux cents cheuaux legers, & trois cẽs de Carabins, eſtoient logez à Tenlé, vne lieuë & demie de Ioigny, com-

manda à Monſieur de Praſlin prédre trois mil cinq cents hommes de pied, & huit cens cheuaux, pour les inueſtir, & manda à Monſieur le Mareſchal qu'ō luy enuoyaſt deux baſtardes pour forcer ce logemét, lequel ayant prins l'aduantage de ſon chāp de bataille, feit marcher toute ſon armée, feit tirer ſeulemét quatre coups du Canon, auſſi toſt apres leſquels les ennemis feirent faire vne chamade par vne trompette, ſe rendirent à condition de ſortir la vie ſauue, auec le baſton blanc, & fait ſerment de ne porter iamais les armes contre le ſeruice du Roy, & que tous les chefs demeureroient priſonniers de guerre, le butin déparcy de ladite aduágarde & ainſi rendu ſe monte à plus de cent mil eſcus: le Prince de Tingry a fait perte de plus de cin-

quante mil eſcus à ſa part, il y à eſté prins de ſa deſpenſe ordinaire quatre mil eſcus, douze mil eſcus pour le payement de ſes gens de guerre, vingt pieces de grands cheuaux, & pour dix-huit mil eſcus de pierreries : Monſieur de Mayenne parut auec trois gros de Cauallerie, demie heure apres que la retraicte fut faicte. Ceſte deffaicte fut faicte Mercredy vingt-vnieſme Octobre mil ſix cents quinze, à cinq heures au ſoir.

Voſtre bien affectionné
DE LA VAL.